

## Livret d'accueil des étudiants internationaux au Lycée Louis-le-Grand



123 rue Saint Jacques ~ 75005 Paris ~ Tél. 01 44 32 82 00 : ~ Site web : <http://louislegrand.org/>

|   |          |
|---|----------|
| <b>1. <u>Le lycée et ses environs</u></b> .....                         | <b>2</b> |
| • Le lycée  |          |
| • Sa renommée   |          |
| • Ses environs  |          |
| • Ses infrastructures   |          |
| <b>2. <u>Les formations CPGE</u></b> .....                              | <b>3</b> |
| • Les filières et les heures de cours par semaine                       |          |
| • Les colles  |          |
| • Le travail personnel  |          |
| <b>3. <u>Les concours des Grandes Écoles</u></b> .....                  | <b>4</b> |
| <b>4. <u>Le Logement</u></b> .....                                      | <b>4</b> |
| • L'internat du lycée   |          |
| • Le Crous  |          |
| • Les autres hébergements (foyers et logements ponctuels)               |          |
| <b>5. <u>La restauration</u></b> .....                                  | <b>6</b> |
| • La cantine du lycée   |          |
| • Les restaurants du Crous  |          |
| <b>6. <u>Les dépenses à prévoir en 1ère année</u></b> .....             | <b>6</b> |
| <b>7. <u>Les documents administratifs indispensables</u></b> .....      | <b>7</b> |
| <b>8. <u>Les affaires personnelles à prévoir à la rentrée</u></b> ..... | <b>7</b> |
| <b>9. <u>La Fondation du Lycée Louis-le-Grand</u></b> .....             | <b>7</b> |
| <b>10. <u>Le fonds social du lycée</u></b> .....                        | <b>8</b> |
| <b>11. <u>La caisse de solidarité du lycée</u></b> .....                | <b>8</b> |
| <b>12. Annexe</b>   |          |
| • <u>Procédure titre de séjour</u> .....                                | <b>9</b> |

## Le lycée et ses environs

- **Le lycée :**

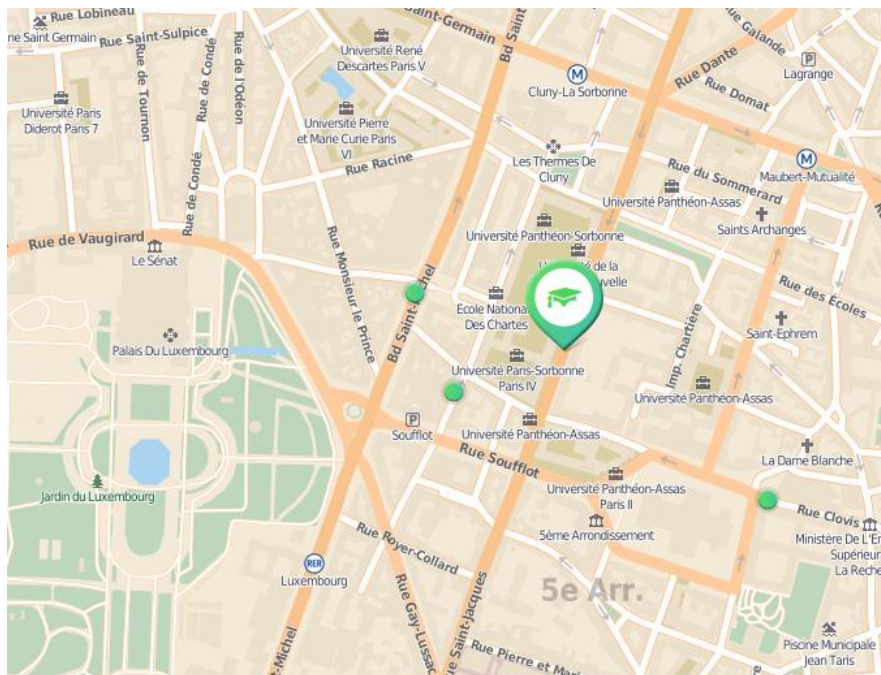
Le lycée Louis-le-Grand est un établissement public d'enseignement. Il comprend le lycée proprement dit (800 élèves) et les classes préparatoires (900 étudiants). Depuis sa création en 1563, le lycée a établi une tradition d'ouverture au monde qui s'est maintenue au cours des siècles : un dixième au moins de ses effectifs a toujours représenté le "reste du monde". L'enseignement dispensé y est gratuit, accessible à tous. La sélection est réalisée au vu du seul mérite personnel, fruit de l'effort et du travail.

- **Sa renommée :**

Louis-le-Grand, lycée d'excellence, constitue un élément de premier plan dans **la formation des élites françaises et internationales**. La qualité de l'enseignement scientifique et littéraire, et le nombre d'élèves issu de LLG qui suit des études dans les grandes écoles d'ingénieurs ou dans les écoles normales supérieures, font du lycée **une des CPGE les plus prestigieuses de France**.

- **Ses environs :**

**Le lycée Louis-le-Grand se situe au cœur du quartier latin, près du métro ligne 10 « Cluny la Sorbonne » ou du RER B « Luxembourg »,** (traditionnellement le quartier étudiant et intellectuel de Paris) dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris. A une centaine de mètres du Panthéon et 300 mètres du jardin du Luxembourg, son



environnement offre un cadre idéal à l'épanouissement des élèves en leur permettant de s'aérer l'esprit et de nourrir leur curiosité intellectuelle et culturelle.

- **Ses infrastructures :**

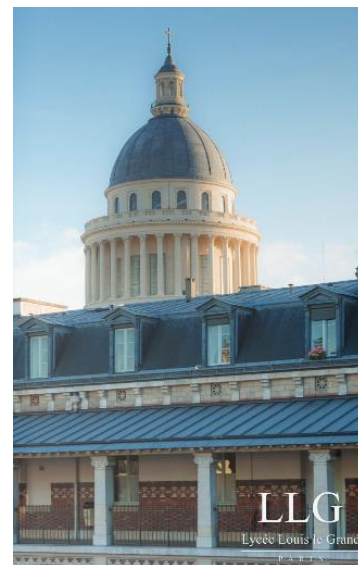
**La cantine du Lycée** est ouverte du lundi au vendredi matin, midi et soir, et le samedi matin et midi (**fermée le samedi soir et le dimanche**).

**Les aménagements sportifs :** Le lycée est doté d'un gymnase, d'un terrain de basket et de terrains de volley. Son emplacement offre un accès direct au jardin du Luxembourg, agréable pour courir et doté de terrains de tennis (5€/40/heure) ainsi qu'à la piscine municipale Pontoise (à 800m, 3€/entrée).

**La Bibliothèque/CDI :** Les élèves ont un libre accès au CDI du lycée, avec un espace réservé aux élèves préparatoires, ainsi qu'à la bibliothèque générale, dans lesquels les élèves pourront travailler et emprunter des ouvrages littéraires ou scientifiques et des manuels scolaires. Le CDI est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 19h, et la bibliothèque générale, du lundi au vendredi, de 13h à 19h.

**Des salles de colles,** réservées aux examens oraux, sont en libre accès aux élèves qui peuvent y travailler individuellement ou en groupe lorsque celles-ci ne sont pas occupées.

**La laverie/lingerie :** Quatre machines à laver et sècheurs sont disponibles 24h/7j gratuitement pour les élèves (lessive non comprise). La lingerie est quant à elle ouverte du lundi au vendredi et est payante. Le linge doit être déposé et étiqueté à la lingerie et peut être récupéré trois à quatre jours plus tard.



## Les formations CPGE

### Les filières et les heures de cours par semaine :

Les cours se déroulent du lundi au samedi matin. Les samedis (8h à 12h), s'ils ne sont pas dédiés aux cours, sont destinés à des devoirs surveillés.

|                                       | MPSI  | PCSI  | HEC                        | Hypokhâgne                                    |
|---------------------------------------|---|---|----------------------------|---|
| <b>Filière</b>                        | Scientifique                                  | Scientifique                                  | Économique et scientifique | Littéraire et scientifique                    |
| <b>Débouchés</b>                      | École d'ingénieur ou École normale supérieure | École d'ingénieur ou École normale supérieure | École de commerce          | École normale supérieure ou école de commerce |
| Mathématiques                         | 12h   | 10h   | 11h                        | -   |
| Physique (avec TP)                    | 8h  | 10h   | -                          | -   |
| Chimie (avec TP)                      | 2h  | 6h  | -                          | -   |
| Français - philosophie                | 2h  | 2h  | 3h                         | 4h + 4h                                       |
| Culture générale                      | -   | -   | 3h                         | -   |
| LV1                                   | 2h  | 2h  | 3h                         | 4h  |
| LV2                                   | 2h (option)                                   | 2h (option)                                   | 3h                         | 4h  |
| Langue ancienne                       | -   | -   | -                          | 4h ou 5h                                      |
| Sciences industrielles de l'ingénieur | 4h  | 4h  | -                          | -   |
| Informatique                          | 2h  | 2h  | 4h                         | -   |
| Histoire, géographie et géopolitique  | -   | -   | 7h                         | -   |
| Économie                              | -   | -   | 1h (option)                | -   |
| Histoire - géographie                 | -   | -   | -                          | 5h + 2h                                       |
| EPS                                   | -   | -   | -                          | -   |

### Les colles (interrogations orales) :

#### MPSI : 2 heures par semaine

- Mathématiques : chaque semaine (1h)
- Physique : 1 semaine sur 2 (1h)
- Anglais : 1 semaine sur 3 (40min)
- Français : 1 fois par trimestre

#### PCSI : 2 heures par semaine

- Mathématiques : 1 semaine sur 2(1h)
- Physique : 1 semaine sur 2 (1h)
- Anglais : 1 semaine sur 3 (40min)
- Chimie : 1 semaine sur 2 (1h)
- Français : 1 fois par trimestre

#### HEC : 2 heures par semaine

- Mathématiques : 1 semaine sur 2 (1h)
- Géopolitique : 1 semaine sur 2 (1h)
- LV1 : 1 semaine sur 3 (40min)
- Culture générale : 1 semaine sur 3
- Français : 1 semaine sur 4
- Chimie : 1 semaine sur 4
- LV2 : 1 semaine sur 4

#### Hypokhâgne : 1 colle/matière/trimestre

- Déroulement de chaque colle :
- 1h de préparation
  - 30 à 45min d'oral

### Le travail personnel :

A chaque préparatoire son rythme. A titre indicatif, un élève à LLG travaille en sortant des cours de 17h à 18h30 puis de 19h30 à 23h en semaine, ainsi que le samedi après-midi et le dimanche. Il est évidemment possible et conseillé de prendre des pauses dans la journée pour s'aérer l'esprit et de faire du sport le week-end (ainsi qu'en semaine).

## Les concours des Grandes Écoles

Les concours se déroulent en avril et mai chaque année. L'inscription aux concours est payante.

| Grandes Écoles  | Frais d'inscription pour les élèves non boursiers | Frais d'inscription pour les élèves boursiers CROUS et AEFÉ |
|---|---|---|
| ENS (Paris, Cachan, Lyon, Rennes)   | 0 €   | 0 €   |
| École polytechnique   | 120 €   | 0 €   |
| Banque Mines-Ponts : 9 écoles (Ponts, ISAE-SUPAERO, ENSTA, Mines, ENSAE...) <a href="https://mines-ponts.fr/index.php">https://mines-ponts.fr/index.php</a>           | 360 €   | 0 €   |
| Banque Mines-Télécom : 12 écoles (ENSG, ENSIIE, ENSTA Bretagne, Télécom...) <a href="http://www.concours-mines-telecom.fr/">http://www.concours-mines-telecom.fr/</a> | 320 €   | 0 €   |
| Banque CentraleSupélec : 12 écoles (Centrale, SupOptique...) <a href="https://www.concours-centrale-supelec.fr/">https://www.concours-centrale-supelec.fr/</a>        | 140 € par école                                   | 0 €   |
| CCP : une trentaine d'écoles <a href="http://ccp.scei-concours.fr/">http://ccp.scei-concours.fr/</a>  | entre 20 € et 85 € par école                      | 0 € ou entre 10 € et 26 € par école                         |
| Banque E3A : 75 écoles (Arts et Métiers, ESTP Paris...) <a href="https://www.e3a.fr/">https://www.e3a.fr/</a>   | entre 0 € et 85 € par école                       | Entre 0 € et 25 € par école                                 |
| HEC   | 200 €   | 0 €   |
| ESSEC   | 180 €   | 0 €   |
| ESCP  | 190 €   | 0 €   |
| Banque BCE : une vingtaine d'écoles (HEC, ESSEC, EDHEC...) <a href="http://www.concours-bce.com/">http://www.concours-bce.com/</a>                                    | Entre 50 € et 200 € par école                     | 0 €   |
| Banque BEL : une vingtaine d'écoles <a href="http://www.concours-bel.fr/">http://www.concours-bel.fr/</a>   | 0 € à 60 € par école                              | 0 € à 30 € par école  |

**Selon le nombre d'inscriptions, les frais peuvent donc atteindre 1 800 € environ.** Les élèves internationaux ont la possibilité, pour certaines écoles (notamment CentraleSupélec), de s'inscrire à la fois aux concours pour les élèves français et aux concours pour les élèves étrangers, et alors s'acquitter deux fois des frais d'inscription.

## Le logement

### L'internat du lycée :

Un peu plus d'un tiers des élèves est interne au lycée (hébergement du lundi au dimanche au sein du lycée). **La sélection des internes dépend du mérite de l'élève et de l'éloignement du lycée.** Les élèves sont logés en chambre individuelle. Une kitchenette est à leur disposition dans chaque couloir.

**ATTENTION : Le lycée ferme durant les vacances scolaires et avant la fin de la période des oraux des concours. Chaque élève doit anticiper et s'organiser pour trouver un hébergement durant ces périodes.**

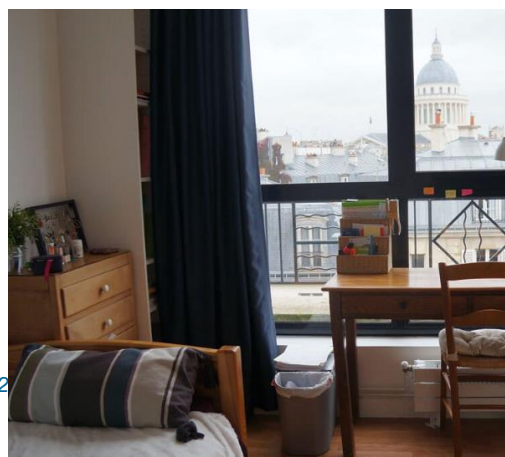
### Le Crous :

Le Crous de Paris dispose de plus de 6 750 logements répartis dans plus de 70 résidences universitaires. Équipées et aménagées, ces résidences sont la garantie d'un vrai confort de vie et d'étude.

Il propose des chambres individuelles meublées avec locaux collectifs (cuisine, sanitaires et salles de travail).

Conditions pour disposer d'un logement au Crous (et sous réserve des places disponibles) :

- Étudiants bénéficiant d'une bourse, inscrits dans un cursus allant du niveau bac+1 à bac+5 dans un établissement



d'enseignement supérieur dépendant de l'Académie de Paris ;

- Étudiants étrangers boursiers du gouvernement français gérés par Campus France ;
- Étudiants étrangers boursiers à Louis-le-Grand (partenariat avec le Sénégal, la Tunisie, Taïwan).  
En effet, le lycée Louis le Grand bénéficie d'un partenariat avec le Crous et Lourcine.

**Plus d'informations :**

<https://www.crous-paris.fr/logements/nos-logements/>

**Les autres hébergements (foyers ou logements ponctuels) :**

|                                | Adresse   | Descriptif  |
|--------------------------------|---|---|
| <b>Institut Serviam</b>        | 20, rue Gay-Lussac - 75005 Paris<br>Tél : 01 42 34 95 90<br><a href="http://www.foyer-catho-serviam.com">www.foyer-catho-serviam.com</a>  | Foyer d'exception, situé à 100m du lycée Louis-le-Grand, pour les étudiantes à partir de 16 ans.<br><b>L'institut Serviam dispose de 10 places à un tarif solidaire ; il a un partenariat financier avec la Fondation du lycée.</b> |
| <b>Maison des lycéennes</b>    | 5 rue Amyot - 75005 Paris<br>Tél : 01 44 08 76 69<br><a href="http://www.maisondeslyceennes.fr/accueil">www.maisondeslyceennes.fr/accueil</a>   | Foyer de jeunes filles  |
| <b>Foyer Carcel</b>            | 8 rue Carcel - 75015 Paris<br>Tél : 01 48 28 25 50  | Foyer de lycéennes et étudiantes à partir de 15 ans   |
| <b>Foyer Les Feuillantines</b> | 12 rue des feuillantines – 75005 Paris<br>Tél : 01 40 51 32 00  | Centre d'accueil mixte avec une capacité d'hébergement de 106 étudiants majeurs et jeunes actifs, ouvert toute l'année  |
| <b>Foyer Bossuet</b>           | 6 rue Guynemer - 75006 Paris<br>Tél : 01 44 39 76<br><a href="http://www.institutbossuet.fr">www.institutbossuet.fr</a>   | Foyer de garçons, étudiants de CPGE   |
| <b>Foyer franco-libanais</b>   | 15 rue d'ULM – 75005 Paris<br>Tél : 01 43 29 47 60<br><a href="http://www.unme-asso.com/foyer-franco-libanais.htm">http://www.unme-asso.com/foyer-franco-libanais.htm</a>               | Foyer mixte. Très peu de place sauf pour de courts séjours (période de vacance ou période de concours).<br>situé à 300 mètres du lycée Louis-le-Grand   |
| <b>Lourcine</b>                | 37 boulevard de Port Royal – 75013 Paris<br><a href="https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_614958/fr/site-lourcine">https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_614958/fr/site-lourcine</a> | Internat d'excellence sous conditions<br>Hébergement, restauration, laverie ainsi que des cours de soutien, toute l'année<br>A 20 minutes à pieds du lycée  |
| <b>La FIAP</b>                 | 30Hé rue de Cabanis – 75014 Paris<br>01 43 13 17 00<br><a href="http://www.fiap.paris">http://www.fiap.paris</a>  | <i>Logement ponctuel</i><br>194 chambres individuelles ou privatives (de 1 à 6 lits)  |

**Les aides au logement :**

Aide visale pour le paiement de la caution (avance de loyers à la signature du contrat de location) :

<https://www.crous-paris.fr/logements/les-aides-au-logement/visale-caution-locative/>

Aides de la CAF pour couvrir une partie du montant de son loyer :

<https://www.crous-paris.fr/logements/les-aides-au-logement/>



**La restauration**

**La cantine du Lycée :**

La cantine est ouverte du lundi au vendredi, matin, midi et soir ainsi, que le samedi matin et midi. **Elle est fermée le samedi soir et le dimanche.**

## Les restaurants du Crous :

Plusieurs lieux de restauration du Crous, partout dans Paris, distribuent des repas complets au prix de 3,30 € le ticket, tous les jours de la semaine. Le plus proche du lycée, la Cafétéria Panthéon, se trouve à moins de 300 mètres (12 place du Panthéon).

**Plus d'informations :** <https://www.crous-paris.fr/restauration/>

## Les dépenses à prévoir en 1ère année

Cette liste permet de se faire une idée des dépenses à prévoir mais n'est pas exhaustive.

**! Le versement des bourses pour les élèves boursiers intervient généralement fin octobre. Il faut donc anticiper pour les premières dépenses intervenant dès la rentrée scolaire.**

| Frais   | Tarif   | Modalités  |
|---|---|--|
| <b>Forfait internat du lycée</b> (logement, et repas matin, midi, soir) | Entre 2 000 et 2 640 € par an selon quotient familial | Paiement en une fois ou trois fois, le premier règlement intervenant à la rentrée  |
| <b>Forfait interne-externe</b> (repas matin, midi, soir)                | Entre 1 400 et 1 990 € par an selon quotient familial | Paiement en une fois ou trois fois, le premier règlement intervenant à la rentrée  |
| <b>Repas à la cantine à l'unité</b>                                     | Entre 1,50 et 4 €                                     | Selon quotient familial  |
| <b>Loyer pour un studio</b>   | En moyenne 500 € par mois                             | Attention, les charges peuvent être en complément. Il convient également de souscrire une assurance habitation (environ 60 € environ). |
| <b>Caution logement</b> (selon l'hébergement choisi)                    | 1 et 3 mois de loyer                                  | Payable en une fois, à la signature du contrat de location   |
| <b>Assurance responsabilité civile</b>                                  | 35 € par an   | Payable en une fois, à la signature du contrat   |
| <b>Sécurité sociale</b>   | Environ 200 € par an                                  | Payable en une fois, à la rentrée  |
| <b>Mutuelle*</b>  | Environ 200 € par an                                  |  |
| <b>Carte de transports en commun ImagineR</b> (Paris et alentours)*     | 351 € par an  | Payable en une fois ou en 9 mensualités, à la signature du contrat   |
| <b>Abonnement téléphonique*</b>   | 240 € par an  | 20 euros tous les mois   |
| <b>Carte de séjour</b>  | 80 € par an   | Payable en une fois, à la rentrée  |
| <b>Voyage au ski</b> (seulement pour certaines classes)                 | Environ 400 €   |  |
| <b>Inscription à l'université</b>                                       | 200 € à 300 €   | L'inscription est obligatoire pour tous (gratuité pour les boursiers)  |
| <b>Pull de promo*</b>   | 30 €  |  |

\* *Dépenses facultatives mais très fortement recommandées*

## Les documents administratifs indispensables

- Passeport en cours de validité avec visa étudiant

### Documents à avoir pour la carte de séjour (cf. document joint) :

- Photos d'identité
- Acte de naissance (ou carnet de famille)
- Photocopie du diplôme du Baccalauréat
- Document de l'OFII qui a été délivré lors de la demande / obtention du visa étudiant

**Autres nécessités :**

- Carte bancaire / chéquier (ouvrir un compte bancaire dans une agence, de préférence proche du lycée)

## Les affaires personnelles à prévoir à la rentrée

**Literie :**

- Deux draps housse
- Une alèse
- Une couette
- Deux housses de couette
- Un oreiller
- Deux taies d'oreiller

**Pour la chambre :**

- Une lampe de bureau
- Une bouilloire
- Une multiprise
- Serviettes de toilette et de douche
- Des sandales / tongs

**Affaires scolaires :**

- Des copies simples ET doubles
- Des classeurs
- Un stylo à encre noire ou bleue foncée
- Des stylos de couleurs, règle ...
- Les œuvres du programme de français-philosophie (déjà lues)

## La Fondation du lycée Louis-le-Grand

La Fondation du lycée Louis-le-Grand accompagne le lycée Louis-le-Grand dans son programme d'accueil d'élèves méritants, d'ouverture à l'international et de valorisation de l'excellence.

Cet accompagnement peut notamment prendre la forme de bourses de soutien aux élèves méritants qui souhaitent poursuivre leurs études secondaires ou supérieures au lycée Louis-le-Grand, d'heures de soutien ou de renforcement scolaire, de prise en charge du logement d'élèves issus de milieux modestes, de frais de participation de groupes d'élèves encadrés à des manifestations culturelles ou scientifiques, ainsi que de programmes d'échanges internationaux.

**Partenariat avec les Grandes Écoles :**

- Hébergement et soutien des élèves boursiers de la Fondation à l'X ou à l'ENSTA ParisTech pendant les concours
- Accueil d'un polytechnicien en formation humaine qui donne des cours de soutien
- Partenariat avec l'X : mise en place du programme X-internat
- Partenariat avec HEC

**Autres actions :**

- Mise à disposition des services d'une assistante sociale et d'une psychologue
- Aide à l'amélioration de la bibliothèque du lycée

**Soutenir la Fondation du Lycée Louis-le-Grand, c'est participer à un projet qui redonne du sens au principe d'égalité des chances, qui promeut l'excellence, et qui permet aux élèves de s'ouvrir sur le monde.**

**Site web :** <https://www.fondationlouislegrand.fr>

**Contact :** [contact@fondationlouislegrand.fr](mailto:contact@fondationlouislegrand.fr)

## Le fonds social du lycée

Le fonds social lycéen est destiné à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il octroie des aides financières : tout ou partie des frais d'internat, demi-pension, transport, sorties scolaires, achat de matériels de sport, de fournitures et de manuels scolaires.

**Comment en bénéficier ?**

Le chef d'établissement informe à la rentrée les familles de la possibilité de bénéficier de cette aide. Un dossier est à retirer au secrétariat de l'établissement, puis à retourner avec les justificatifs réclamés. Une commission,

présidée par le chef d'établissement, étudie chaque dossier et donne son avis sur les demandes. Le chef d'établissement informe ensuite les familles des décisions les concernant.

**Attribution de l'aide :**

L'aide peut prendre la forme d'une somme d'argent versée ou d'une prestation en nature. Elle est versée à la famille ou au responsable légal de l'élève. S'il est majeur, elle peut lui être versée personnellement.

## **La caisse de solidarité du lycée**

La caisse de solidarité, alimentée par les contributions volontaires des parents, peut aider les parents en difficultés. Elle peut intervenir pour le financement du voyage scolaire d'un élève par exemple.

## **Annexe - Procédure titre de séjour**

**Avant la rentrée en 1ère année de CPGE :**

**Suite aux admissions sur Parcoursup**, les procédures se font sur Campus France. Pour les CPGE, les élèves doivent contacter les administrations de leurs prépas pour obtenir un **certificat d'admission** et un **certificat d'hébergement** (dans le cas où ils seront internes au lycée).

**En début de 1ère année de CPGE :**

Dès son arrivée en France, l'élève devra faire **confirmer son Visa long séjour** auprès de l'OFII sur internet. La



démarche est simple, seul un paiement sera demandé à l'élève. À l'issue de cette confirmation, l'élève recevra un récépissé ainsi **qu'un document de confirmation de son Visa de la part de l'OFII**. Ce document est à garder précieusement : il comportera le **numéro étranger de l'élève (numéro ADGREF)**, qu'il devra utiliser à chacune de ses démarches administratives en France.

### En fin de 1ère année de CPGE :

Deux à trois mois avant l'expiration de son Visa, l'élève devra commencer les démarches de renouvellement de son Visa long séjour en un titre de séjour. Ces démarches seront détaillées sur le site dans lequel devra se faire la demande de renouvellement : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>.

**Les documents constituant le dossier sont détaillés sur le site, mais ils comprennent les documents suivants :**

- Photocopie du passeport (dont identité, visa étudiant et vignette OFII, date de la dernière entrée en France... Pour plus de sécurité, préparer une copie de toutes les pages non vierges du passeport) ;
- Acte de naissance traduit en français ;
- Une e-photo avec un code (elle peut être prise dans un photomaton dans un gare, préciser la rubrique « titre pour étranger » .
- Certificat de scolarité (pour la deuxième année) ;
- Certificat d'assiduité (pour la première année) ;
- Photocopie des bulletins de première année ;
- Certificat d'hébergement daté de moins de trois mois ;
- Justification de revenus :
  - Attestations de bourse pour les boursiers (année en cours et à venir) ;
  - Un RIB et trois derniers relevés de compte ou plus (ils doivent attester d'un montant suffisant, celui demandé pour une scolarité en France – le montant varie chaque année, se renseigner lors de la demande de visa) ou mieux, une attestation réalisée par les parents lors de la demande de visa dans laquelle ils s'engagent à des versements réguliers (afin d'atteindre le montant annuel demandé) sur le compte de l'étudiant durant toute la scolarité prévue à l'étranger.

**Même si l'élève ne sens pas que son dossier soit complet**, le soumettre au site de l'ANEF (lien premier paragraphe) au maximum deux mois avant la fin de son Visa. Si l'agent instructeur remarque qu'il y a des détails qui manquent, l'élève recevra une **notification par mail** de la part du site de l'ANEF affirmant qu'il aura un mois pour obtenir les documents manquants. **Une fois ce délai dépassé le dossier sera abandonné.**

**Une fois le dossier déposé, l'élève recevra un récépissé. Attention, ce récépissé ne fait pas office de régularité : il se peut que son Visa soit expiré avant que la démarche de renouvellement ne soit terminée. Dans ce cas, le récépissé ne peut pas servir de Visa à l'élève et il devra rester en France (sinon, il ne pourra pas y retourner avant que l'agent instructeur ne lui accorde son titre).**

Si votre dossier est complet et approuvé, l'agent instructeur accordera à l'élève un **certificat d'avis favorable** : il s'agit d'un document signifiant qu'il va lui être accordé un titre de séjour mais que, **le temps que sa carte soit fabriquée à la préfecture, il pourra utiliser ce document pour voyager** à condition qu'il soit accompagné de son ancien Visa.

Normalement, la fabrication du titre de séjour prend un à deux mois après l'obtention du certificat d'avis favorable. Lorsque le titre sera prêt, l'élève sera notifié par **SMS ou par mail pour prendre rendez-vous sur le site de sa préfecture sous la rubrique « remise de titre »**. **Si, au bout de deux mois d'attente, l'élève n'a pas reçu de notification, qu'il prenne régulièrement rendez-vous à la préfecture une fois par mois. En effet, si son titre a été préparé sans qu'il n'en soit informé par l'ANEF (ce qui peut arriver), sa préfecture ne reconnaîtra plus son numéro ADGREF (nécessaire pour prendre rendez-vous) et le dossier de l'élève sera bloqué. L'élève devra se munir de son ancien Visa, d'un document d'identité et d'un timbre électronique de 75 euros pour son rendez-vous.**